

LEVÉ DU CANAL MARITIME DE LA BAIE GEORGIENNE,
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA,
OTTAWA, 2 juillet 1908.

Monsieur EUGÈNE D. LAFLEUR,
Ingénieur en chef,
Ministère des Travaux publics.

MONSIEUR,—En attendant que le rapport sur le canal maritime projeté de la baie Georgienne soit terminé, j'ai l'honneur de vous soumettre une estimation complète et détaillée du coût probable de cette entreprise, avec les plans et les devis nécessaires à l'intelligence du sujet.

Une brève description du projet et certaines explications jugées indispensables précèdent ce travail.

En premier lieu, on a calculé en détail le coût de chaque bief ou plan d'eau, y compris tous les travaux que comporte ce bief, ainsi que les excavations jusqu'au pied du bief suivant. Viennent ensuite divers tableaux indiquant le coût total de l'entreprise.

L'exposé des différentes études que comporte ce projet est en bonne voie, bien que, sur certains points, les renseignements soient encore insuffisants, mais nous espérons qu'ils seront complets dans quelques semaines, excepté, toutefois en ce qui concerne l'emmagasinement ou la captation de l'eau des crues, dont il sera traité dans un rapport supplémentaire.

Les plans qui doivent accompagner le rapport sont aussi très avancés. On en a déjà lithographié un grand nombre, les autres seront achevés prochainement.

Si l'on jugeait à propos de permettre la chose, avant la publication du rapport final, ceux qui s'intéressent au projet pourraient, dès maintenant, à certains jours et heures qu'on indiquerait, être admis à examiner dans nos bureaux les grands plans détaillés de construction.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. ST-LAURENT,
Sous-ingénieur en chef et ingénieur en charge des études du canal.